

**DELEGATION PERMANENTE DE  
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40  
Téléfax : (41-22) 731 68 18

[AU-Geneva@africa-union-gvao.org](mailto:AU-Geneva@africa-union-gvao.org)



**PERMANENT DELEGATION OF THE  
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis  
C.P. 127 – 1211 Genève 21  
Suisse (Switzerland)

[mission-observer.au@africanunion.ch](mailto:mission-observer.au@africanunion.ch)

**« NOTRE CHALLENGE COMMUN EN MATIERE DE  
CONSOLIDATION DE LA PAIX : LA CONTRIBUTION DE LA  
GENEVE INTERNATIONALE »**

**Document préparé par S.E. Madame Khadija Rachida Masri,  
Observateur Permanent de la Délégation de l'Union  
Africaine auprès des Nations Unies,**

**Le 6 novembre 2007**

**Salle XXII, Palais des Nations, Genève**

J'ai cité au début de mon intervention le président de la commission de l'union Africaine Son Excellence le professeur Alpha Konare, qui s'est adressé tout récemment à la réunion sur le Darfour, tenue à Syrte, en Libye.

Les mots du Professeur Konare soulignent le fait que la consolidation de la paix est une idée qui préoccupe l'humanité depuis des temps immémoriaux, et ceux qui s'attèlent à cette tâche sont de véritables héros de chaque génération et de chaque époque.

La mise en place par les Nations unies d'une commission de consolidation de la paix reflète le désir ardent de l'humanité à poursuivre un insaisissable espoir, à savoir une paix totale et durable.

Le fait que la réalisation de la paix mondiale ait échappé à l'humanité ne signifie pas que nous devons nécessairement abandonner la réalisation de cet idéal ou que la communauté internationale doive renoncer à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Bien au contraire, la mise en place de la commission de consolidation de la paix est une preuve tangible que l'espoir et l'aspiration à la paix dans le monde est un sentiment commun à toute l'humanité, et qu'aucun continent, aucune nation, aucun

peuple ne peut s'exaspérer de cet idéal insaisissable.

Nous vivons dans un monde qui n'est pas parfait et tout ce qui peut donner un signe d'espoir pour une paix ou une tranquillité générale devrait être saluée par nous tous. Et le sens le plus profond que représente cette commission, à mon avis, c'est qu'elle permet à tous d'espérer que notre désir ardent de paix peut être réalisé pourvu que soit mise en place la volonté politique nécessaire.

Après tout, l'espoir constitue le meilleur nutriment pour des jours meilleurs et comme l'a dit, à juste titre, l'historien Edward Gibbon, l'espoir est le meilleur réconfort pour notre condition imparfaite

### **La consolidation de la paix en tant qu'effort collectif**

Le succès de la consolidation de la paix requiert la volonté des protagonistes et des principaux acteurs de régler leurs différends à l'amiable ou de respecter les principes du droit international, des droits de l'homme et du droit humanitaire, basés sur les dispositions de la charte des Nations unies et des autres pactes internationaux.

Les efforts réussis en matière de consolidation de la paix ont été largement axés sur la coopération entre les Nations unies et

les organisations régionales comme l'Union Africaine. On peut citer des cas comme le Soudan, la RDC, le Burundi, la Sierra Leone, le Libéria, le Rwanda etc. la situation qui prévaut au Darfour est un exemple tangible de la coopération qui existe entre les deux organisations.

### **La condition Africaine**

Les demandes adressées aux Nations unies et à la commission de la consolidation de la paix pour apporter le soutien nécessaire à la construction de la paix sont considérables et en nette augmentation. Un survol rapide de la scène internationale nous montrera que pratiquement chaque continent a des besoins en matière de consolidation de la paix et des situations de conflit à régler. Mais c'est en Afrique que ces besoins et ces demandes se font le plus sentir.

L'Afrique est confrontée à une multitude de conflits et chacun de ces conflits nécessite l'implication durable de l'organisation des Nations unies et le reste de la communauté internationale.

Le continent fait également face à un obstacle presque insurmontable à la consolidation de la paix et à la reconstruction.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui un déficit grave en matière de paix en Afrique qui a été exacerbée par l'effondrement des mécanismes de dialogue national. Cette situation est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels je cite les suivants :

- les expériences héritées du colonialisme, contraintes structurelles exercée sur le système de gouvernance, répartition inéquitable des ressources, problèmes liés au partage du pouvoir, rupture de l'équilibre ethnique/régional, dysfonctionnement systémique, notamment en matière de répondre aux besoins fondamentaux, et déficit de la bonne gouvernance.
- Structures et institutions précaires, notamment celles qui concernent l'application de la loi, la sécurité nationale et la législation nationale.
- Mécanismes judiciaires et administratifs insuffisants pour appliquer la justice et éviter à temps le recours aux armes et à la violence.
- Absence de cohésion nationale et d'implication dans des processus politiques.
- Nature précaire de certaines politiques nationales

notamment celles ayant trait au développement et au partage des avantages provenant des ressources nationales

D'autres obstacles à la consolidation effective de la paix sur le continent peuvent être liées à d'autres facteurs, parmi lesquels on peut citer ce qui suit :

- les difficultés que posent les mines anti-personnel et les efforts visant à déminer les zones de guerre.
- le commerce illégal des armes et la prolifération des armes légères et la nécessité de les retirer de la circulation,
- désarmement, démobilisation et réinsertion des rebelles ou des forces irrégulières dans les structures de sécurité nationale,
- le soutien financier et logistique aux forces de maintien de la paix de l'Union Africaine comme par exemple au Darfour et en Somalie etc.
- combattre le phénomène des enfants soldats et les milices ethniques ou les seigneurs de la guerre,

- protection des femmes et des enfants et d'autres civils innocents dans les situations de conflits armés.

## **Efforts régionaux dans le domaine de la consolidation de la paix**

Le 25 mai 2004, les dirigeants africains se sont réunis à Addis-Abeba et ont lancé le conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine. Selon la Commission de l'Union Africaine, le succès du conseil de paix et de sécurité de l'Afrique dépend d'un certain nombre de facteurs, à savoir :

- un système d'alerte rapide au plan continental
- un conseil de sages
- une force en attente
- un fonds spécial ou bien un fonds pour la paix et
- un comité des chefs d'état-major.

Depuis sa création, le conseil de paix et de sécurité de l'union Africaine a été chargé de travailler avec les Nations unies et d'autres partenaires dans le domaine de la défense, de la Paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. La coopération avec les Nations unies et avec toutes les institutions spécialisées pertinentes constitue, par conséquent, une composante importante du succès de l'initiative régionale africaine.

Cet esprit de coopération a été démontré à plusieurs reprises eu égard à la consolidation de la paix en Afrique.

Parmi les cas les plus importants nous pouvons citer le Darfour, la RDC, le Burundi, le Rwanda et le Libéria. Selon le secrétaire général des Nations unies, les deux tiers des casques bleus des Nations unies déployés dans le monde se trouvent en Afrique.

La consolidation de la paix en Afrique n'est pas une tâche facile et entraîne quelquefois son lot de souffrance. Tout récemment, plus précisément, le samedi 29 septembre 2007, des soldats de maintien de la paix provenant de plusieurs pays africains ont été attaqués à Haskanita, au Darfour 10 d'entre eux ont été massacrés, tandis que 11 autres ont été grièvement blessés. Les Etats africains ont contribué largement au maintien de la paix à l'intérieur et en dehors du continent, sous la bannière des Nations unies.

Pour préconiser des relations plus étroites avec les Nations unies et tout particulièrement avec la commission de consolidation de la paix, l'Union Africaine a toujours mis l'accent sur la vision de la responsabilité partagée telle qu'énoncée dans le chapitre VIII de la charte des Nations unies qui traite de la coopération entre l'organisation des Nations unies et les organisations régionales comme l'Union Africaine.

Le Conseil de Sécurité des Nations unies et le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine ont mis en place un mécanisme de coordination et de consultations entre les deux organes qui ont la première responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de l'Accord de coopération qui existe entre l'organisation des Nations unies et l'union Africaine, l'accent sera mis sur le renforcement de la complémentarité des efforts dans les domaines de la prévention des conflits (la diplomatie préventive), l'imposition de la paix, le maintien de la paix et la construction de la paix dans une situation post conflit, ce qui est compatible avec les objectifs et les principes à la fois de la charte des Nations unies et des articles pertinents de l'Acte constitutif de l'union Africaine.

Ce genre d'effort collectif devrait répondre à une vision claire en matière de concepts de mécanismes de consolidation de la paix, du maintien de la Paix, de l'intégration de la paix, de la cartographie de la paix, de la dividende de la paix, de la construction post conflit et de la politique de développement et l'adoption d'une perspective mondiale à partir des expériences des Nations unies et de l'Union africaine en matière de consolidation de la paix. Je crois fort bien que nous avons essayé ces activités au Burundi et en Sierra Leone.

## **Burundi**

La Mission des Nations unies pour le maintien de la paix au Burundi a succédé à la première mission africaine composée de contingents sud-africains, éthiopiens et mozambicains, à partir du 1er juin 2004.

Petit à petit la situation est revenue à la normale dans ce pays et des élections ont été récemment organisées, avec succès, tandis qu'il a été mis en place un processus national de réconciliation, de reconstruction et du dialogue. Un Accord global de cessez-le-feu a été signé, en 2006, entre le gouvernement et le Front de libération nationale.

En ce qui concerne l'union Africaine, la mesure la plus significative qui a été prise en ce qui concerne le Burundi est l'accélération de la mise en œuvre de tous les aspects de l'Accord de paix et la mise en place d'un cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, sans lesquels aucun progrès récent n'aurait pu être réalisé dans ce pays.

Le plus important, c'est que les fonds qui ont été annoncés dans le cadre du Fonds de la consolidation de la paix soient mobilisés et alloués pour faciliter la création de conditions propices au retour à une situation normale dans ce pays.

Les annonces de contributions faites, en mai 2007, par les donateurs lors de la table ronde sur le Burundi devraient être honorés dans les meilleurs délais. Sans cette assistance, la réinsertion des réfugiés qui retournent dans leur pays à partir de la Tanzanie et des personnes déplacées internes vont poser beaucoup de problèmes aux maigres ressources dont dispose le Burundi et vont aggraver davantage la situation. Il est, par conséquent, important que les 35 millions de dollars attribués au Burundi soient débloqués rapidement pour ce genre d'action entre autres.

L'Union Africaine pense également que des institutions viables et des structures de bonne gouvernance notamment celles relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, la promotion de la question du genre, la responsabilisation de la société civile et la cohésion sociale devraient être mises en place.

Le fonctionnement des institutions traditionnelles et des structures d'un État moderne devraient être harmonisés pour ne pas créer un déséquilibre social, notamment entre les genres et les populations rurales et urbaines.

On a également remarqué que les ressources financières de la commission pour la consolidation de la paix ont été attribuées, dans une large mesure, à la promotion de la bonne gouvernance, à la sécurité et aux droits de l'homme, alors que d'autres domaines importants comme la redistribution des terres et les services sociaux n'ont reçu que de sommes modiques

Dans le cadre d'affectation des futures fonds, il est important de consulter, autant que faire se peut, les différentes parties prenantes du Burundi ainsi que le Conseil de Paix et de sécurité de l'Union Africaine pour la mise en place de mesures effectives.

### **Sierra Leone**

La Sierra Leone est encore un autre pays africain qui sort petit à petit mais sûrement d'une guerre civile âpre et brutale. C'est un des deux pays identifiés par la commission de consolidation de la paix dans le cadre d'un son initiative pilote spécifique aux pays pour financer et mettre en œuvre des mesures relatives à la consolidation de la paix.

En décembre 2006, la commission de consolidation de la paix a recommandé de débloquer 25 millions de dollars américains en faveur de la Sierra Leone pour financer les mesures de

consolidation de la paix dans ce pays déchiré par la guerre. En mai 2007, le secrétaire général des Nations unies a annoncé l'affectation de 35 millions de dollars au fonds de consolidation de la Paix dans ce pays. Depuis lors, plusieurs programmes ont commencé notamment dans les domaines suivants :

- habilitation de l'emploi des jeunes
- démocratie et bonne gouvernance,
- justice et sécurité et
- renforcement des capacités de l'administration publique.

Pendant que ces efforts se poursuivaient, la Sierra Leone a organisé des élections présidentielles depuis la fin de la guerre civile, en août 2007. Le problème auquel est confronté actuellement le pays est la reconstruction nationale basée sur la distribution équitable de la richesse qui provient de l'exploitation des abondantes ressources naturelles.

La stratégie de la commission de consolidation de la paix en matière de réduction de la pauvreté et de la création de la richesse devrait être soutenue par tous. Il faudrait mettre l'accent sur l'intégration de tous les Sierra Léonais aux activités de reconstruction et de dialogue national. La jeunesse doit constituer la pierre angulaire de cette initiative.

## **Conclusions et recommandations :**

### **Réduire la fracture :**

Il est important qu'une réunion de cette nature devrait faire quelques remarques et adopte des recommandations visant à améliorer la collaboration entre la commission de la consolidation de la paix et les autres partenaires, notamment les organisations intergouvernementales régionales, comme l'Union Africaine. Les principaux domaines dont il faut tenir compte sont les suivants :

- Échange d'expériences notamment les meilleures pratiques dans la conception et la mise en oeuvre des mesures relatives à la consolidation de la paix ; cela peut se faire grâce à un cadre institutionnel et à une collaboration étroite entre le conseil de Paix et de sécurité de l'Union Africaine et la commission de consolidation de la paix. Des réunions régulières à des niveaux élevés devraient être organisées, d'une manière alternée, entre New York et Addis-Abeba. L'examen, la réévaluation et l'amélioration de politique pourraient se faire dans le cadre de cette réunion.
- Il faudrait envisager la mise en place d'un groupe de travail conjoint Union Africaine / Nations Unies chargé de la

logistique. Ce groupe devrait être au niveau à la fois militaire et politique pour assurer une assistance harmonieuse, notamment de nature logistique, pour toutes les missions de maintien de la paix des Nations unies et de l'union Africaine en Afrique. La coopération entre les commissions militaires des deux organisations revêt une importance capitale.

- Consultations concernant les modalités visant à renforcer la prévention de conflits sur le continent, comme la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide, de programmes de soutien à la base et des programmes en faveur du dialogue, la participation du genre et de la jeunesse dans les activités économiques et politiques nationales et le renforcement des dialogues ethniques et religieux.
- L'inscription dans les ordres du jour des réunions ordinaires du Sommet de l'Union Africaine et des réunions de haut niveau des Nations Unies un point relatif à la consolidation de la paix et aux autres mesures connexes.

2007

« Notre challenge commun en matière de consolidation de la paix : la contribution de la Genève internationale » : Document préparé par S.E. Madame Khadija Rachida Masri, Observateur Permanent de la Délégation de l'Union Africaine auprès des Nations Unies

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

Délégation Permanente de l'Union Africaine à Genève

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1924>

*Downloaded from African Union Common Repository*